



**CHAMBRE DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE**



# Registre public d'accessibilité



**Campus CCI Mayenne**

**Rue Léonard de Vinci  
53810 Changé**

**Juillet 2022 – V4**

## SOMMAIRE

Réglementation	2
Le contexte	2
Renseignements sur l'établissement	3
Fiche synthèse	4

- Accessibilité de l'établissement
- Matériel adapté
- Bien accueillir les personnes handicapées

### Niveau d'accessibilité de l'établissement

• Places de stationnement	5
• Cheminements extérieurs	6
• Accès à l'établissement	7
• Circulation intérieure verticale : Ascenseur	8
• Circulation intérieure verticale : Escalier	9
• Circulation intérieure horizontale : Allées	10
• Circulation intérieure horizontale : Portes	11
• Sanitaires	12
• Eclairage	13
• Revêtements de sols, murs et plafonds	14
• Information et signalisation	15
• Dispositifs d'accueil	16



Handicap moteur



Handicap Mental



Handicap visuel



Handicap auditif \*

\* Du fait de cette période épidémique et afin de faciliter la lecture labiale pour les personnes sourdes ou malentendantes nos équipes disposent de masques inclusifs.

## REGLEMENTATION

Registre d'application du code de la construction et de l'habitation (art. R. 111-19-7 à R. 19-11) et du décret n° 2006-555 concernant l'accessibilité aux personnes handicapées (PH) des établissements recevant du public (ERP) situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public.

## CONTEXTE

Les formations de la Chambre de commerce et d'industrie de La Mayenne sont principalement organisées sur deux sites (même si certaines sessions peuvent être organisées ponctuellement dans les salles de réunion du siège CCI) :

- L'institut d'informatique appliquée (école supérieure en informatique) située à Saint-Berthevin. Sa mission est de mettre au service des entreprises mayennaises des diplômés hautement qualifiés.
- Le Campus CCI localisé au parc universitaire de Changé, il regroupe les formations des domaines du commerce et du management (CAP au Bac+5).

Afin de faciliter la transversalité entre les formations et développer de nouvelles offres, la CCI souhaite relocaliser l'ensemble des formations vers le Parc Technopolis de Changé. [A ce titre le Campus CCI dispose d'une annulation d'arrêté d'Ad'AP émanant de la Préfecture.](#)

**Ce futur bâtiment, de haute performance énergétique sera doté des dernières technologies et parfaitement adapté pour l'accompagnement de nos apprenants en situation de handicap.**

Au-delà de la conformité des locaux et des normes d'accueil, toutes nos formations sont adaptées en fonction de la situation particulière de chaque apprenant. Le dossier de celui-ci est examiné avec bienveillance et sa formation adaptée en fonction de ses besoins et de son handicap. Pour se faire, notre référente handicap et tous les collaborateurs se tiennent à votre disposition.

## RENSEIGNEMENTS SUR L'ETABLISSEMENT

### **Campus CCI Mayenne**

Rue Léonard de Vinci  
53810 Changé

Téléphone : 02 43 91 49 70

Site web : [www.mayenne.cci.fr](http://www.mayenne.cci.fr)

*Directeur d'établissement* : Laurent DAVID

*Référente handicap* : Estelle MARSAT

*Activité* : Enseignement

Etablissement de 5<sup>ème</sup> catégorie (seuil d'accueil moins de 200 personnes) et de type W- R (enseignement et bureaux)

*Commission de sécurité* : 3 octobre 2013 (autorisation d'exploitation de l'établissement)

Les établissements de 5<sup>ème</sup> catégorie ne sont pas soumis à visite périodique systématique, mais peuvent l'être à la demande expresse du maire ou de la préfecture (ou visite inopinée)

*Consultation du registre de sécurité* : A l'accueil

### Bâtiment :

- Sous-sol + Rez de chaussée + 1 étage
- Bureaux : 248 m<sup>2</sup>
- Salles : 805 m<sup>2</sup>
- Parking : 1000 m<sup>2</sup>

## FICHE SYNTHESE

- Le bâtiment et tous les services proposés sont-ils accessibles à tous :  
Oui  Partiellement
- Accessible avec aide : cf. pages : 4-5-6-7-12-14-15
- Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services :  
Oui  Non



### Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

- Le personnel est sensibilisé : Oui  Non   
C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

- Le personnel est formé : Oui  Non   
C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

**Estelle MARSAT – Référente handicap** (Attestation du 09 juin 2010 – Nantes)  
« Accueillir et former des apprentis travailleurs handicapés en CFA »



### Matériel adapté

- Le matériel est entretenu et réparé Oui  Non
- Le personnel connaît le matériel Oui  Non
- Registre de sécurité consultable à l'accueil



### Consultation du registre public d'accessibilité

- A l'accueil
- Sur le site internet

## NIVEAU D'ACCESSIBILITE DE L'ETABLISSEMENT

### PLACES DE STATIONNEMENT

#### Réglementation :

- 2% du parc doit être accessible soit une place adaptée minimum
- Place localisée à proximité de l'entrée, de l'accueil
- Largeur 3,30 m et longueur 5,00 m
- Marquage au sol et signalétique verticale
- Raccordement au cheminement existant piéton sans ressaut > à 2 cm
- Dévers ≤ à 3%

#### Etablissement :

➤ Ce service est partiellement conforme



➤ Une aide peut être disponible à la demande



*Revêtement et marquage au sol détérioré*

*Contactez l'accueil du site : 02 43 91 49 70*



## NIVEAU D'ACCESSIBILITE DE L'ETABLISSEMENT

### CHEMINEMENTS EXTERIEURS

#### Réglementation :

- Sol stable, non meuble et sans trou ou ressaut
- Largeur du cheminement de 1.20m (tolérance 0.90m sur courte distance)
- Absence d'élément en saillie  $\geq 0.15m$
- Dévers sur les cheminements  $\leq$  à 3%
- Espaces de giration à chaque choix d'orientation et tous les 6 à 8 m
- Eléments de guidage de couleur contrastée (à minima entre l'entrée, le parking et l'accueil)
- Revêtements sans gêne visuelle ou acoustique
- Hauteur de passage libre  $\leq 2.20m$  sous élément suspendu

#### Etablissement :

➤ Ce service n'est pas conforme



➤ Une aide peut être disponible à la demande



*Pente trop importante du parking jusqu'à l'accueil*

- *Contactez l'accueil du site : 02 43 91 49 70*




## NIVEAU D'ACCESSIBILITE DE L'ETABLISSEMENT

### ACCES A L'ETABLISSEMENT

#### Réglementation :

- Accès principal accessible en continuité avec le cheminement accessible
- Entrée principale facilement repérable
- Espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour devant l'entrée principale

#### Etablissement :

➤ Ce service est partiellement conforme  

Entrée repérable et possibilité de manœuvre

➤ Une aide peut être disponible à la demande  

*Pente trop importante du parking jusqu'à l'accueil  
(Cf. Cheminements extérieurs)*

- *Contactez l'accueil du site : 02 43 91 49 70*





## NIVEAU D'ACCESSIBILITE DE L'ETABLISSEMENT

### Circulation intérieure verticale ASCENSEUR

#### Réglementation :

- Conforme à le norme NF EN 81-70/A1 ou plateforme élévatrice selon les normes NF EN 81-41 et NF EN 81-40
- Largeur de passage de porte 0.80 m
- Dimension minimale de la cabine 1.10m x 1.40m
- Dimension minimale de la plateforme élévatrice 0.90 x 1.40 / Sans objet
- Charge minimale supportée  $\geq 300$  kg

#### Etablissement :

➤ Ce service n'est pas conforme



➤ Adaptation possible à la demande



- *Etude du handicap de chaque apprenant. Des salles de cours peuvent être utilisées au RDC.*



## NIVEAU D'ACCESSIBILITE DE L'ETABLISSEMENT

### Circulation intérieure verticale ESCALIER > 3 MARCHES

#### Réglementation :

- BEV en haut de chaque escalier entre 0.28m et 0.50m de la première marche.
- Contre-marche et nez de marche de couleur contrastée notamment sur la première et dernière marche.
- Main courante recommandée (H. 0.80m à 1.00m)
- Hauteur de marche  $\leq 0.17m$
- Absence d'obstacle au pied de chaque nez de marche
- Largeur de giron  $\geq 0.28m$

#### Etablissement :

Ce service est conforme :



## NIVEAU D'ACCESSIBILITE DE L'ETABLISSEMENT

### Circulation intérieure horizontale ALLEES

#### Réglementation :

- Largeur  $\geq 1.40\text{m}$
- Rétrécissements ponctuels  $\geq 1.20\text{m}$
- Dévers  $\leq 2 \%$

#### Etablissement :

Ce service est conforme :



## NIVEAU D'ACCESSIBILITE DE L'ETABLISSEMENT

### Circulation intérieure horizontale PORTES

#### Réglementation :

- 0.90m pour les locaux ou zones recevant moins de 100 personnes
- 1.40m pour les locaux ou zones recevant au moins 100 personnes
- 1 vantail  $\geq$  0.90m pour les portes à 2 vantaux

#### Etablissement :

Ce service est conforme :



## NIVEAU D'ACCESSIBILITE DE L'ETABLISSEMENT

### SANITAIRES

#### Réglementation :

- Au moins un doit être accessible aux personnes handicapées
- Rayon de giration dans ou devant les toilettes (1.50m), en dehors du débattement de la porte.
- Espace d'usage ou de transfert (0.80m x 1.30m) en dehors du débattement de la porte.
- Barre de maintien, hauteur comprise entre 0.80m à 1.00m
- Axe de la lunette du WC distant entre 0.35m à 0.40m du mur latéral
- Hauteur de cuvette entre 0.45m et 0.50m
- Lave-mains adapté avec hauteur du plan  $\leq$  0.85m

#### Etablissement :

Ce service est conforme :



## NIVEAU D'ACCESSIBILITE DE L'ETABLISSEMENT

### ECLAIRAGE

#### Réglementation :

- Cheminement extérieur 20 lux
- Circulation piéton / voiture 50 lux
- Circulation intérieur 100 lux
- Escalier et équipement 150 lux
- Banque d'accueil 200 lux

#### Etablissement :

- Ce service est partiellement conforme
- Une aide peut être disponible à la demande   
*Cheminement extérieur inférieur à 20 lux (parking vers entrée principale)*
  - Contacter l'accueil du site : 02 43 91 49 70



## NIVEAU D'ACCESSIBILITE DE L'ETABLISSEMENT

### REVETEMENTS DE SOLS, MURS ET PLAFONDS

#### Réglementation :

- Tapis, dureté suffisante, pas de ressaut  $\geq 2$  cm
- Qualité acoustique des revêtements des espaces d'accueil, d'attente.

#### Etablissement :

Ce service est conforme :



## NIVEAU D'ACCESSIBILITE DE L'ETABLISSEMENT

### INFORMATION ET SIGNALISATION

#### Réglementation :

- Signalétique indiquant le changement de direction et les accès
- Signalétique lisible et visible (hauteur et type de caractères, au regard des distances : 1m-30 mm- 50 mm)
- Typographie de couleur contrastée selon le type de support
- Toutes informations visuelles doublées par une information sonore

#### Etablissement :

- Ce service est partiellement conforme
- Une aide peut être disponible à la demande   
*Etablissement non pourvu en balises sonores*
  - *Nos équipes pourront vous renseigner sur tous types d'informations.*





## NIVEAU D'ACCESSIBILITE DE L'ETABLISSEMENT

### DISPOSITIFS D'ACCUEIL

#### Réglementation :

- Utilisable en position debout ou assise
- Configurée pour une communication visuelle
- Plan supérieur d'une partie du meuble, hauteur maximale 80 cm.
- Vide sous meuble (Hauteur 70 cm, Largeur 60 cm, Profondeur 30 cm)
- Lisibilité des affichages, assis ou debout.

#### Etablissement :

- Ce service est partiellement conforme
- Une aide peut être disponible à la demande   
*Banque d'accueil dépourvu d'utilisation en position debout.*
  - *En cas de besoin, une table haute pourra être mise à disposition.*

